



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 juillet 2020
Convocation en date du 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le quinze juillet, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes - 1 rue Nationale, à BALLOTS, sous la présidence de M. QUARGNUL François, Maire.

Sont convoqués :

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Présent</u>	<u>Excusé</u>	<u>Absent</u>	<u>Pouvoir</u>
M. François QUARGNUL, maire	X			
M. Maxime CHAUVIN, adjoint	X			
Mme Alexia DALIFARD, adjointe	X			
M. Christel JEGU, adjoint	X			
Mme Evelyne CLAEREBOU, adjointe	X			
Mme Liliane MAILLERIE	X			
Mme Christine PAILLARD	X			
M. Denis LOUAISIL	X			
M. Fabrice RIOTTOT	X			
M. Alexandre BOCHER		X		
Mme Céline BRIAND	X			
Mme Mélanie SABIN	X			
M. Ludovic PELTIER	X			
Mme Flora BRETON	X			
M. Gaël Houdeline	X			
TOTAL	14	1	0	
Désignation d'un/une secrétaire de séance :	Mme CLAEREBOU Evelyne			
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	15	Nombre de votants : 14		

M. QUARGNUL désigne Mme CLAEREBOU, secrétaire de séance.

M. QUARGNUL demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du conseil municipal du 25 juin 2020. Le procès-verbal ne fait pas l'objet de remarques et est adopté à l'unanimité.

Objet 2020 - 053 - Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

M. François QUARGNUL informe le conseil municipal que l'article R7 du code électoral dispose que les membres de la commission de contrôle des listes électorales sont nommés après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

A la suite des élections municipales et communautaires des 15/03 et 28/02/2020, il y a donc lieu de procéder à de nouvelles nominations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

NOMME Mme Christine PAILLARD (titulaire) et Mme Flora BRETON (suppléant), membres du conseil municipal.

Objet 2020 - 054 - Eglise : indemnité de gardiennage

Le conseil municipal,

Considérant les circulaires ministérielles du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011, et la note d'information ministérielle fixant le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales à 479,86 €

FIXE à 119,97 € (25 % du plafond) l'indemnité pour le gardiennage de l'église, pour l'année 2020

DESIGNE M. GUILLET Roland, gardien de l'église, à qui sera versé cette indemnité.

Objet 2020 - 055 - Elagage d'arbres

M. JEGU Christel présente :

Des travaux d'élagage sont à prévoir sur la commune : rue de la Forêt, angle route de Laubrières/chemin de la Barrière, émausses lotissement des Penthières et La Barrière. Un devis a été demandé près de l'entreprise Philippe DELHOMMEL, de Craon. Le montant de ce devis est de 1 262.40 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à ce devis et autorise M. le maire à le signer.

Objet 2020 - 056 - Marquages au sol divers

M. JEGU Christel présente :

Il y a lieu de prévoir le marquage au sol de passages piétons dans le bourg à divers endroits. Un devis a été demandé près de l'entreprise CREPEAU. Le montant de ce devis est de 2 157,60 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à ce devis et autorise M. le maire à le signer.

Objet 2020 - 057 - Travaux réseaux Eaux pluviales - Convention de fonds de concours avec la communauté de communes

Monsieur le maire informe les élus que la communauté de communes a proposé aux communes qui ont réalisé des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales d'instaurer une participation financière à hauteur de 12,5 % du montant des travaux, et ce depuis 2019.

En cas d'accord, une convention entre les deux parties est à signer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant les travaux qui ont été réalisés route de Craon, pour un montant de 11 273,16 € TTC - 9 394,30 € HT

EMET un avis favorable à la prise en charge d'une partie de cette facture, à hauteur de 12,5 % soit pour la somme de 1 174,29 €, sous forme de fonds de concours,

AUTORISE le maire ou un adjoint à signer la convention à intervenir entre la commune et la communauté de communes du Pays de Craon.

Objet 2020 - 058 - Fonds de concours - investissement communal - Année 2019

Monsieur le Maire expose que le conseil communautaire, par délibération en date du 13/05/2019, a attribué aux communes un fonds de concours à hauteur de 6 € par habitant afin de financer des dépenses d'investissement en 2019.

Le montant du fonds de concours pour la commune s'élève à 7650 €.

Le fonds de concours doit financer un investissement réalisé en 2019 (quel que soit la nature de l'investissement) et ne doit pas dépasser 50 % du reste à charge pour la commune (reste à charge = investissement HT - subventions perçues).

Monsieur le Maire propose de solliciter le fonds de concours pour l'opération suivante :

⇒ intitulé de l'opération : Travaux d'enrobé (rue et trottoirs)

Objet 2020 - 061 - Vote des budgets primitifs 2020

Le conseil municipal,

Considérant les propositions de budgets primitifs 2020 (commune et lotissement La Barrière) présentées par Mme Alexia DALIFARD

APPROUVE ces budgets, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes :

	Fonctionnement	Investissement
Commune	1 328 719,11 €	1 531 260,37 €
Lotissement La Barrière	100 922,83 €	104 007,43 €